

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 mai 2016 à 19H00 A CUINZIER

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Marc LAPALLUS (Cuinzier)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (21 avril 2016)

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>32</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>34</b>

- **Tirage au sort préliminaire des communes regroupées pour les jurés d'assises 2017**

Présence de Mme Laurence BOYER (Maire de Coutouvre)

<b>Communes</b>	<b>Population Par commune</b>	<b>Population Total canton</b>	<b>Population commune /1 300</b>	<b>Population canton/1300</b>	<b>Répartition nombre de jurés par communes</b>
CANTON DE CHARLIEU		30 699	23,61	24	
<b>communes ayant un ou plusieurs jurés</b>					
BELMONT DE LA LOIRE	1 605		1,23		1
BRIENNON	1 764		1,36		1
CHANDON	1 471		1,13		1
CHARLIEU	3 836		2,95		3
POUILLY S/S CHARLIEU	2 569		1,98		2
REGNY	1 599		1,23		1
ST DENIS DE CABANNE	1 316		1,01		1
ST NIZIER S/S CHARLIEU	1 741		1,31		1
VOUGY	1 479		1,14		1
<b>Communes regroupées du canton (12 jurés à répartir)</b>					

ARCINGES	214		0,16		1
BELLEROCHÉ	295		0,23		
LE BENISSON DIEU	447		0,34		1
BOYER	224		0,17		
LE CERGNE	708		0,54		
COMBRE	440		0,34		1
COUTOUVRE	1 118		0,86		
CUINZIER	712		0,55		1
ECOCHÉ	569		0,44		
LA GRESLE	830		0,64		1
JARNOSSE	443		0,34		1
MAIZILLY	344		0,26		1
MARS	580		0,45		1
MONTAGNY	1 154		0,89		1
NANDAX	822		0,63		1
PRADINES	777		0,60		
SAINT GERMAIN LA MONTAGNE	247		0,19		
SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU	570		0,44		
SAINT PIERRE LA NOAILLE	382		0,29		1
SAINT VICTOR SUR RHINS	1 183		0,91		
SEVELINGES	669		0,51		
VILLERS	591		0,45		1

M René VALORGE ouvre la séance et donne la parole à M Marc LAPALLUS, Maire de Cuinzier, qui accueille les membres du conseil et explique que le bourg de la commune sera prochainement inauguré suite à des travaux de voirie et d'aménagement des abords.

### **Compte rendu des décisions du Président**

- Construction d'une passerelle en Bords de Loire : le devis de la société « Arbre & Aventure » (Toulon) a été retenu pour un montant de 24 800 € HT pour la construction d'une passerelle de 18 m et son contrôle initial (Réunion le 2 juillet 2016 concernant le cheminement Bords de Loire : de Pouilly à Vougy).
- Mini-séjour pour les 6/8 ans au camping Les Bruyères (La Clayette) du 11 au 13 juillet 2016. Le coût résiduel à la charge de la Communauté de Communes est de 900 € et la participation des familles de 50 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial.
- Etude complémentaire sur la faune et la flore : le devis de la société CESAME a été retenu pour un montant de 2 630 € HT pour la réalisation d'une étude complémentaire sur la faune et la flore dans le cadre de la franchissabilité de 2 seuils sur le Jarnossin.
- Validation du devis de l'entreprise Belot Electricité pour un montant de 6 289,18 € HT pour l'installation d'une climatisation dans la Maison de Pays (locaux de l'Office de tourisme) à Charlieu.

Arrivée de M Robert FRACHISSE

### **↳ TOURISME**

- **Validation du dossier pour la valorisation du chemin de St Jacques de Compostelle (appel à projet convention Massif Central)**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le pré programme a été présenté lors du dernier conseil et depuis s'est tenue une réunion de synthèse avec les communes traversées (10 mai).

Le dossier FEDER doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> juin.

Outre les actions liées à des aménagements le long du tracé (espace pique-nique, signalétique...pour environ 49 000 €) et sur la largeur de la voie verte (122 520 €) des actions transversales doivent être

présentées par les collectivités adhérentes. A ce titre, des actions de valorisation et de promotion (étude de clientèle, création site internet, insertions presse...) sont envisagées à hauteur de 200 000 € (dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel). Les 14 collectivités engagées dans cet appel à projet participeront sans doute à part égale sur le restant à charge, notant que l'Etat devrait cofinancer cette action à hauteur de 30 %, d'où un reste à charge de 60 000 € (soit environ 4 300 € par collectivité). Les travaux auront lieu durant l'année 2017.

Coût total	HT	Participations financières		
Signalétique : 4 panneaux d'interprétation, 6 relais informations services, mâts directionnels et lames, coquilles pour balisage au sol centre de Charlieu	15 500 €	Maitre d'ouvrage :	51 252 €	30 %
tables pique-nique	10 174 €	FEDER	68 335 €	40 %
abris couvert	1 782.5 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	42 709 €	25 %
Restauration et mise en valeur d'un pont	15 697 €	Département de la Loire	8 542 €	5 %
Achat éco-compteur	5 135 €			
Cheminement pédestre sécurisé sur 4.4 km	122 550 €			
<b>TOTAL</b>	<b>170 838.5 €</b>		<b>170 838.5 €</b>	

M Bruno BERTHELIER ajoute qu'une réunion a eu lieu fin avril avec le Conseil Régional afin de faire valider le projet par les élus. La réponse sur ce dossier est attendue courant novembre. M Bruno BERTHELIER ajoute que d'autres appels à projets liés à Saint Jacques de Compostelle pourraient être lancés dans les années à venir, et que la communauté ou les communes traversées soient prêtes le cas échéant à déposer des dossiers.

**Proposition : déposer le dossier de valorisation du circuit de St Jacques de Compostelle et solliciter les financements du FEDER (40 %), de la Région (25 %) et du Département (5 %).**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Approbation du budget primitif de l'office de tourisme.**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme, informe que conformément au code du tourisme et aux statuts de l'Office, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le budget primitif 2016 de l'EPIC. M MOLLARD, directeur de l'office de tourisme, ne pouvait être présent au Conseil car il participe actuellement au Congrès des plus beaux détours de France.

La section de fonctionnement présente un équilibre à 266 289.07 € et la section d'investissement s'équilibre à 20 720.48 €. Le budget fait bien apparaître le financement communautaire de 190 000 € (contre 196 866.31 € en 2015). La subvention a baissé car des travaux de climatisation sont à prévoir pris en charge directement par la Communauté.

M Bruno BERTHELIER souligne que cette année les horaires et dates d'ouvertures des sites de la Bénisson Dieu et de Belmont demeurent inchangés. Il met également en avant le travail important de promotion réalisé aujourd'hui par Roannais Tourisme, structure dont la pérennité est en jeu.

Au niveau des ressources humaines : une personne sur contrat vient d'être recrutée à l'office de tourisme et l'agent parti à l'automne a réintégré son poste depuis.

**Proposition : approuver le budget primitif 2016 de l'office de tourisme.**

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

## ↳ ENVIRONNEMENT

### - Présentation du nouveau contrat Bords de Loire : 3ème Programme 2016-2020

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que comme lors des programmes précédents, des actions se feront soit « en direct » sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, soit de façon transversale, en partenariat avec Roannais Agglomération.

Ces actions sont regroupées en 7 grandes thématiques.

On retrouve au sein de chaque thématique des «sous actions »

#### 1) Programme agro environnemental

1,1	Mise en place d'un programme agro-environnemental	transversal
1,2	Etude sur les pressions d'origine agricole	transversal
1,3	Définition liste plantes pour He_07	transversal
1,4	Diagnostics d'exploitation (objectif : 25 diag)	transversal
1,5	Conseil individuel aux agriculteurs (25)	transversal
1,6	Démonstrations / journées de sensibilisation	transversal
1.7.	Suivi de l'avifaune prairiale	transversal

#### 2) Réhabilitation et gestion des milieux

2,2	Restauration des berges et du lit de l'exutoire de la lône de Briennon	CBC
	<i>Investissement (coûts externalisés)</i>	
	<i>Fonctionnement (travaux réalisés en régie)</i>	

2,5	Amélioration du fonctionnement de la frayère artificielle de Pouilly-sous-Charlieu	CBC
	<i>Investissement (travaux)</i>	
	<i>Fonctionnement (suivis par pêche électrique)</i>	

#### 3) Lutte contre les invasives

3,2	Lutte contre la renouée du Japon sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté	CBC
3,3	Lutte contre la renouée du Japon par la création d'une pépinière de saules arbustifs	CBC
	<i>Investissement (mare, achat plans, tuteurs, filets de protection)</i>	
	<i>Fonctionnement (plantations réalisées en régie)</i>	

3,5	Expérimentation de lutte contre la jussie	transversal	4)
	<i>Investissement (expérimentation sur sites très envahis)</i>		
	<i>Fonctionnement (veille, suivis écologiques et enfouissement)</i>		
acquisitions foncières			
4,1	Animation et maîtrise d'usage du foncier à enjeu	R. Agglo / CBC	

5) Accueil du Public			
5,2	Entretien courant des sites de Charlieu Belmont Communauté	CBC	
5,4	Aménagements de confort sur les bords de Loire sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté	CBC	
5,5	Accessibilité et handicap	transversal	
	<i>Etude</i>		
	<i>Travaux</i>		
5,6	Signalétique depuis les axes de communication	transversal	
5,8	Valorisation paysagère du secteur d'Aiguilly - rive droite	CBC	
5,12	Prolongement du parcours du Cul de Sornin - Création d'une boucle	CBC	
5,13	Valorisation des îles réhabilitées à St-Pierre-la-Noaille	CBC	

6) Communication et sensibilisation			
6,1	Communication transversale	transversal	
6,2	Journées pédagogiques	transversal	

7) Animation et évaluation du programme			
7,1	<i>Animation générale - poste</i>	transversal	
	<i>Animation générale - frais de fonctionnement</i>		
	<i>Animation milieux aquatiques et zones humides - poste</i>	transversal	
	<i>Animation milieux aquatiques et zones humides - frais de fonctionnement</i>		
	<i>Animation agricole - poste</i>	transversal	
	<i>Animation agricole - frais de fonctionnement</i>		
7,2	Animation du programme par Charlieu Belmont Communauté	CBC	
	<i>Animation - poste</i>		
	<i>Animation - frais de fonctionnement</i>		
7,3	Evaluation du programme et élaboration éventuelle du programme suivant	transversal	

Notez que cette année et pour ce programme la région ne participe plus, le financement est assuré par le FEDER Plan Loire  
Pour mémoire :

\*Le budget du programme précédent était de :

		investissement	fonctionnement	autofinancement
<i>cout du programme par structures en euros HT</i>	<i>Grand Roanne Agglomération</i>	1 053 785	706 485	302 832
	<i>Communauté de Communes du Pays de charlieu</i>	574 330	258 030	145 365
	<i>Ville de Perreux</i>	405 135	331 485	81 027
	<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>2 033 250</b>	<b>1 296 000</b>	<b>529 224</b>

Le budget estimatif de Charlieu Belmont sur 2016-2020 est de : 1 674 850 € HT

Soit en fonctionnement : 1 300 100 € HT

Soit en investissement : 374 750 € HT

Soit en autofinancement : 407 471 € HT

Sur ce programme, Charlieu-Belmont Communauté a veillé à valoriser davantage les coûts induits tels que l'utilisation de matériels et le travail des équipes (pour l'entretien courant des sites) afin d'optimiser les financements.

Les principaux coûts du programme sont liés à l'entretien régulier et la lutte contre les invasives.

Au titre d'action nouvelle il faut noter l'inscription du programme agro environnemental qui représente un reste à charge minimale de 5 400 € sur la durée du programme. M Joël PALLUET ajoute qu'une enveloppe de 150 000 € de financement supplémentaire pourrait être versée à la collectivité.

**Proposition : valider le programme Bords de Loire 2016-2020 ainsi que le programme de 2016 et solliciter les financements de l'Agence de l'eau, de l'Europe, du Département.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Mme Christiane LONGERE demande s'il est possible d'avoir les statistiques de l'éco-compteur posé à Briennon. M Joël PALLUET répond que M François PARET, responsable du service transmettra ses informations par annexe au compte-rendu.

**- Validation de la convention de groupement avec Roannais Agglomération pour les actions transversales (même principe que le précédent contrat)**

Le groupement est constitué de Roannais Agglomération et Charlieu-Belmont Communauté.

Ce groupement est créé en vue de la passation d'accords-cadres communs mono-attributaires pour la réalisation des actions suivantes du programme Bords de Loire en Roannais :

**1. Programme agro-environnemental**

- Etude sur les pressions d'origine agricole
- Définition d'une liste de plantes indicatrices
- Diagnostics d'exploitation
- Conseil individuel aux agriculteurs
- Démonstrations / journées de sensibilisation
- Suivi de l'avifaune prairiale

**2. Réhabilitation et gestion des milieux**

- Restauration écologique de gourds

**3. Lutte contre les invasives**

- Expérimentation de lutte contre la jussie

- Lutte contre la renouée du Japon sur le territoire de Roannais Agglomération.

#### 5. Accueil du public

- Accessibilité et handicap
- Signalétique depuis les axes de communication

#### 6. Communication et sensibilisation

- Communication transversale
- Journées pédagogiques

#### 7. Animation et évaluation du programme

- Evaluation du programme et élaboration éventuelle du programme suivant

Le groupement a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties. Il permet de retenir un prestataire unique pour chacun des marchés.

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### - Engagement dans la démarche 0 phyto

M Joël PALLUET explique que le 28 avril à la Communauté a eu lieu la réunion de présentation sur la démarche zéro phyto animée par la FRAPNA ; Une quarantaine de personnes (élus et agents techniques) était présente et a souhaité un engagement collectif dans la démarche. La procédure à suivre a été transmise à chaque commune et il s'agit désormais de définir l'engagement de la Communauté pour ses propres espaces et d'envisager pour la suite la mutualisation des moyens.

Rappel de la délibération type :

*Objet : Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »*

*Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON):*

- *Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).*
- *En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».*
- *Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.*
- *L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage pour la communauté, des actions de formation des agents et d'information des administrés.*

*Après délibération, le Conseil Communautaire décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur les espaces dont il a la gestion, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la Communauté à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».*

Les communes doivent délibérer si elles souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Une réunion à destination du grand public aura lieu le 29 juin 2016 dans la salle des Halles à Charlieu, financée par le Symisoa. M René VALORGE explique que cette démarche peut aussi se décliner dans le cadre de la mutualisation à 25 communes ou par secteur, par exemple pour l'acquisition et la gestion de matériels alternatifs. De plus, il est important de concevoir les espaces en amont autrement afin de faciliter leur entretien.

**Proposition : délibérer en faveur de l'engagement de la Communauté dans cette démarche.**

**Pour : 32**

**Contre : 3**

**Abstention : 0**

**A noter :** si les communes s'engagent, elles seront rapidement dans la démarche, et une signature commune de la charte pourrait être organisée en septembre.

La commune de Pouilly a d'ores et déjà délibéré favorablement.

La commune de St Nizier ne souhaite pas adhérer à la charte.

M Jean-Luc MATRAY appelle à veiller dans la communication à ne pas stigmatiser le monde agricole, faible utilisateur de pesticides sur notre territoire et engagé également dans des démarches de réduction et de raisonnement des usages.

↳ **THD**

- **Validation de l'Avant-Projet Définitif de la Tranche 2 (Belmont de la Loire Ecoche Pouilly sous Charlieu)**

**Bilan phase APS/ Lancement phase travaux : PM10 Pouilly et PM18 Belmont/Ecoche**

<b>PM</b>	<b>PM 10 Pouilly sous Charlieu</b>	<b>PM 18 Belmont de la Loire</b>
Communes rattachées	-	Ecoche
Déclaration Préalable	Validée le 29 février 2016	Validée le 7 mars 2016
Shelter commandé	Livraison prévue S21	Livraison prévue S21
Etude Génie Civil	Terminées	Terminées
Etude Orange aérienne	En cours finalisation des calculs S17	En cours livraison prévue le 20 avril
Etude Orange souterraine	Terminées	Terminées
Etude réseau électrique	En cours finalisation des calculs S17	70% livrées et 30% au 20 avril
Linéaire d'infrastructures	38 837 m	65 831 m
Nombre de prises (résidentielles et professionnelles) APS	1360 prises	1523 prises
Nombre de prises (résidentielles et professionnelles) APD	1366 prises	1380 prises
Ecart	+ 6 prises	-143 prises
Démarrage des travaux	Début juin 2016	9 mai 2016
Fin des travaux estimée	Novembre 2016	Novembre
Réunions publiques à programmer pour expliquer la phase de pré - raccordement	Début 2017	Début 2017



M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie explique que l'avant-projet définitif est bouclé pour la 2nde tranche, il fait apparaitre un nombre de prises globalement moindre que le prévisionnel.

La commission économie THD propose de traiter les EPHAD comme un établissement avec 1 prise et les résidences de personnes âgées avec une prise par logement ainsi le nombre de prises définitifs pour le secteur de Pouilly sera de 1 450 prises et pour Belmont Ecoche 1380 prises donc 53 prises en moins sur la seconde tranche (25 000 € d'économies). Une réunion publique aura lieu le 29 septembre 2016. La prise de rendez-vous pour l'installation de la prise chez l'habitant se fera par internet. Il est conseillé aux personnes qui ne souhaitent pas prendre un abonnement internet d'installer quand même la prise car cela est gratuit. Un courrier a été envoyé au SIEL afin de mettre en place des permanences avant le raccordement. Les communes qui n'ont pas encore réalisé l'adressage de leurs rues devront le faire afin que la prise de rendez-vous puisse se faire sur internet plus facilement. Le calendrier de travaux de mise en place de la THD est respecté, même si du retard avait été pris au départ pour la commune de Charlieu, retard aujourd'hui rattrapé. Ainsi, toutes les communes seront bien raccordées pour 2020 et le calendrier initial de déploiement sera bien respecté. A la question de M Jean FAYOLLE , cette information apparaitra dans le prochain Mag de la collectivité.

**Proposition : validé l'APD de la tranche 2 et autoriser le lancement des travaux.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## ↳ CULTURE

– **Renfort en personnel (mi-temps) à la médiathèque pour 18 mois (appui projet convention DRAC, informatisation, projet culturel en médiathèque)**

Lors de la dernière séance le calendrier prévisionnel de travail a été adressé à tous il mettait en évidence les charges nouvelles qui vont peser temporairement sur le service de la médiathèque : gestion du programme de la convention DRAC, projet d'informatisation des bibliothèques et médiathèques du territoire, suivi du projet de réaménagement des locaux (en vue de la création d'une salle d'animation) et rédaction d'un projet culturel scientifique éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale (impératif pour obtenir les financements complémentaires de la DRAC : 40 % sur le projet d'informatisation si un projet global est déposé avant fin décembre et de 25 % à 45 % de subvention sur le projet de travaux (salle d'animation) + aide possible sur le mobilier (40 %)) ;

**Proposition : augmenter d'un mi-temps le temps de travail de Mme BOUDOT-BELLOTTO à compter du 1<sup>er</sup> juin et pour 18 mois afin de faire face aux différentes échéances. Une demande de subvention est parallèlement adressée au Département pour une prise en charge de 50 % d'un mi-temps de travail de Mme LUMINET qui se consacrera ainsi à la conduite des projets.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## ↳ FINANCES PATRIMOINE

– **Approbation du règlement intérieur de la CLECT**

M Robert FRACHISSE, Vice-Président en charge des finances explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées a été installée le 25 avril dernier. M. FRACHISSE a été élu Président et M. CROZET, Vice-président.

La commission a ainsi voté son règlement intérieur qui est désormais soumis au Conseil Communautaire. La prochaine réunion sera le lundi 23 mai 2016.

**Proposition : approuver le règlement intérieur de la CLECT.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

– **Consultation bâtiment les Halles (chauffage climatisation ventilation)**

M Robert FRACHISSE informe qu'une consultation est lancée pour la rénovation complète des systèmes de chauffage du tènement mais aussi de la climatisation et de la ventilation. Le SIEL (service SAGE) a travaillé sur le volet technique du marché. Le montant total des travaux est estimé à 114 000 € HT (rappel 27 900 € de DETR obtenus).

**Un projet de révision de la convention est rédigé ainsi :**

*Dans le cadre d'un transfert de compétence et par délibération de la Communauté de Communes en date du 14 décembre 2007 (N°2006/N°150), une partie du bâtiment des Halles, propriété de la Commune de Charlieu, a été mise à la disposition de la Communauté de communes par la commune de Charlieu. Charlieu-Belmont Communauté de communes et la Commune de Charlieu, occupent ainsi chacune une partie du bâtiment des Halles situé place St Philibert à Charlieu.*

*Partie Communauté de communes : médiathèque (gestion en régie) et cinémas (gestion confiée à l'association Au Fil du Temps).*

*Partie Commune de Charlieu : salle de spectacles.*

*Pour les petits travaux d'entretien et les dépenses de fonctionnement des parties communes et indivisibles, il est nécessaire de définir par cette convention le rôle de chaque collectivité et le mode de répartition des charges. Il en sera de même pour tout ce qui concerne les grosses réparations ou rénovations apportées aux parties communes ou indivisibles telle que la toiture, le chauffage, la VMC ...*

*Il est ainsi convenu par les deux parties :*

**Article 1 : Petits travaux d'entretien sur les parties communes et indivisibles**

*Le fonctionnement normal de la salle de spectacles, des salles de cinémas et de la médiathèque intercommunale nécessite des espaces et équipements communs tels que le local chaufferie, le réseau d'évacuation des eaux... Tous les travaux relatifs à ces espaces et réseaux communs, et tous les menus travaux indivisibles d'entretien du bâtiment seront répartis ainsi (calcul établi en fonction des surfaces de chaque partie) :*

- Communauté de communes : 54 %.
  - Médiathèque :  $541 \text{ m}^2$  + Cinémas :  $439 \text{ m}^2$  =  $980 \text{ m}^2$  sur les  $1 823 \text{ m}^2$  du bâtiment.
- Commune de Charlieu : 46 %.
  - Salle de spectacle :  $843 \text{ m}^2$  sur les  $1 823 \text{ m}^2$  du bâtiment.

*Ces travaux seront effectués avec une maîtrise d'ouvrage Charlieu-Belmont Communauté, qui en informera la Commune de Charlieu.*

*Les factures seront réglées par Charlieu-Belmont Communauté, qui demandera, une fois par an, le remboursement de la quote-part à la commune de Charlieu (déduction faite des subventions éventuelles), au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1.*

*De même seront réparties de cette manière toutes les taxes qui relèvent du propriétaire (Taxes foncières...)*

*Remarque : s'agissant de taxes dues par le propriétaire, et par exception, ces factures seront payées par la commune de Charlieu (qui reste propriétaire de l'ensemble des locaux) qui demandera ensuite le remboursement partiel à la Communauté de Communes selon la même clé de répartition.*

**Article 2 : dépenses de fonctionnement**

*Des compteurs spécifiques permettent un décompte individualisé, pour chacun des occupants (Charlieu Belmont Communauté, Commune de Charlieu, Association Au Fil du Temps), pour ce qui est :*

- Des consommations de gaz

- Des consommations électriques
- Des consommations eau

Chaque entité règlera la partie qui la concerne.

*Si des compteurs sont communs, la partie « abonnement » et la partie « contrat d'entretien/vérifications annuelles » seront partagées au prorata des consommations.*

*Toujours dans le même esprit de mutualisation et de recherche d'économies, pour ce qui concerne le nettoyage des vitres, une convention spécifique sera établie entre Charlieu Belmont Communauté, la commune de Charlieu et l'Association Au fil du temps qui tiendra compte de la surface des vitrages et de la fréquence des interventions.*

### **Article 3 : dépenses individualisées**

*Seront à la charge de chacun des occupants : Charlieu Belmont Communauté, Commune de Charlieu, Association Au Fil du Temps :*

- Les dépenses relatives au petit entretien des locaux : ménage, travaux intérieurs,
- La vérification des extincteurs
- Le nettoyage des vitres (selon les termes de la convention à passer)
- Les primes d'assurance.

### **Article 4 : Grosses réparations et rénovation sur les parties communes et indivisibles**

*C'est la Communauté de Communes qui sera maître d'ouvrage pour tous les travaux de grosses réparations et de rénovation effectués sur les parties communes et indivisibles, après information de la commune de Charlieu.*

*Les factures correspondantes seront payées dans un premier temps par la Communauté de Communes du pays de Charlieu-Belmont qui demandera aussitôt à la commune de Charlieu de rembourser sa quote part selon la même clé de répartition que celle définie à l'article 1.*

### **Article 5 : Date d'effet**

*La présente convention prend effet dès le 1er juin 2016.*

**Proposition : compte tenu de l'ensemble de ces éléments il conviendrait d'autoriser le Président à signer le marché dans la limite de 114 000 € HT et valider la convention détaillée ci-dessus. A noter il conviendra par la suite de revoir les prévisions budgétaires liées à ce projet (en effet seul le volet chauffage était inscrit pour 50 000 € et les recettes DETR et participation de la Ville n'ont pas été inscrites).**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **↳ SERVICES**

#### **– Acquisition du tènement immobilier pour le projet de maison de santé à Charlieu**

Le Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Charlieu a délibéré favorablement pour la vente à la Communauté du logement de fonction de l'ancien directeur en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au prix de 100 000 €. Me LABARRIERE sera chargé de la vente. Le cahier des charges pour la consultation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre est en cours de réalisation ainsi que la préparation du dossier de financement.

**Proposition : décider de l'acquisition du logement de fonction et autoriser la Président à procéder aux formalités utiles.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Observations :

- la délégation départementale de l'ARS a rendu un avis favorable sur le projet de création d'une maison de santé à Charlieu, le dossier doit être désormais présenté au comité technique régional d'appui aux professionnels de santé.
- Caisse des Dépôts (prêt à taux 0) : une opportunité de prêt à taux 0 sur ce projet immobilier est envisagée dans la mesure où un volet thermique sera intégré. Des démarches sont en cours pour en connaître les modalités et les conditions financières.

M Philippe JARSAILLON fait remarquer qu'un bâtiment public ne peut pas être vendu en crédit-bail. M René VALORGE répond que cette question a été évoquée avec les services de l'Etat et que ce bien sera un bâtiment privé de la collectivité. Il est important de connaître toutes les modalités pour la réalisation d'un crédit-bail. Mme Christiane LONGERE demande si tous les habitants du territoire qui n'ont actuellement pas de médecin pourront bénéficier de ce service ? M René VALORGE répond que le cabinet est amené à se développer avec l'arrivée de nouveaux médecins, et que bénéficiant du soutien de la collectivité via ce montage, ils devront prendre cet engagement.

Projet de Belmont : La mutualité doit chiffrer les travaux qui devront être terminés au mois de septembre. Il est donc important de prolonger la convention avec l'hôpital de Roanne et l'ARS pour faire la transition avec le projet Liens en Roannais, par la mise à disposition d'un médecin salarié de l'hôpital. L'ARS s'engage à verser un montant à l'hôpital pour combler le déficit lié aux permanences du médecin (actuellement Dr LIMOUZIN).

**Proposition : signer une convention pour une durée de 4 mois avec l'hôpital et l'ARS (éventuellement sur 6 mois sur l'hôpital accepte cette durée).**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

↳ **RH**

– **Taux de promotion pour les avancements de grade**

M Pascal DUBUIS explique que conformément au 2<sup>nd</sup> alinéa de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du comité technique le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade.

**Proposition : suite à l'avis rendu par le comité technique le 28 avril 2016, fixer le taux de 100 % pour chaque catégorie (A B C) pour la procédure d'avancement de grade et préciser que le choix s'effectuera en tenant compte des critères de priorisation définis en interne (ancienneté, les formations et la valeur professionnelle)**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

↳ **DIVERS**

– **Achat d'un véhicule à vocation technique**

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires un véhicule équipé d'une benne basculante en acier et d'une grue s'avèrerait très utile à la gestion du parc de bornes pour le tri sélectif, les installations de dalles béton (points fixes) ou encore le chargement et le transport des matériaux pour les équipes

rivières chemins enfin il offrirait la possibilité d'avoir à disposition un véhicule de remplacement pour la collecte des encombrants et nettoyage de PAV ;

Des demandes devis sont en cours : le 1<sup>er</sup> reçu MG Négoce distributeur officiel ISUZU pour un véhicule ISUZU L35 moteur 3.0 l - 120 chevaux Euro 5B+ garantie 2 ans sans limitation de km s'élève à 34 000 € HT (+ 384.76 € de frais d'immatriculation). La prévision budgétaire s'élevait à 35 000 € TTC ;

2<sup>nd</sup> devis SARL CHIZELLE Chandon 34 384.76 € HT (carte grise compris) donc montant équivalent pour le même véhicule – entretien et suivi possible chez CHIZELLE ; Ce matériel pourra être mutualisé avec les communes du territoire.

**Proposition : Décider de retenir le 2<sup>ème</sup> devis de la SARL CHIZELLE (Chandon) pour un montant de 34 384,76 € HT, la dépense sera prévue au budget principal en investissement.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

– **Nécessité de reprendre une délibération N°2016-09 pour la vente Communauté/Ville de Charlieu** des terrains le long des bâtiments techniques pour un problème de contenance erronée : la parcelle AP 412 fait 14 ca au lieu des 18 ca.

**Proposition : Modifier la délibération n° 2016-09 pour la vente des terrains le long des bâtiments techniques. La contenance de la parcelle AP 412 est de 14 ca.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

– **Convention de mise à disposition d'un agent communal de St Denis en qualité d'élagueur** pour la compte de la communauté en soutien ponctuel aux équipes rivières et chemins – remboursement sur la base du coût horaire en fonction du temps passé.

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

– **Demande de subvention à la Région pour l'étude sur le muséo'parc** rappel estimation moins de 20 000 € HT : 50 % via le CDDRA sur l'enveloppe restante.

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**A noter** : prochain Conseil le 16 juin à Charlieu à 19h00.